

CARPA de la LOIRE

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Saint Etienne

Association loi 1901 Déclarée en Préfecture du de la Loire le 25/10/19 RNA W 423 013 439 publiée au J.O. du 16/11/19

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Yves DIMIER, Président de la CARPA DE LA LOIRE atteste que :

- ♦ Un dossier CARPA intitulé « A2P » a été ouvert au sous-compte CARPA du CABINET de Me Laurent BRIET - Cabinet 149 affaire n° 406.

Sous compte CARPA « A2P » pour la somme de 10 000,00 €

DEPOT CAPITAL SOCIAL de 10 000,00 €

De Mme Sabrina BORDE la somme de 1 000,00 €
(Mille euros)

De Mr ^{LUCAS} David GRANET la somme de 9 000,00 €
(Neuf mille euros)

TOTAL

10 000,00 €

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que par le (ou l'un des) représentant(s) de la société sur présentation à la CARPA du certificat du greffier du Tribunal de commerce attestant l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés.

La (les) somme(s) a (ont) été encaissée(s) sur le compte CARPA DE ST ETIENNE N° 81969353219 32 ouvert dans les livres de la BPLL – 141 Rue Garibaldi – 69006 LYON

Attestation d'encaissement établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Etienne, le lundi 15 décembre 2025

Jean-Yves DIMIER
Président

CARPA DE LA LOIRE
Barreau de ST-ETIENNE
MAISON DES AVOCATS
36, rue de la Résistance
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. 04 77 33 16 22 - Fax 04 77 32 42 27

ANNEXE n° 1

LISTE DES FUTURS ASSOCIES ET ETAT DES VERSEMENTS

« **A2P** », société par actions simplifiée en formation, régie par les articles L 210-1 et suivants du Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, au capital de 10.000 € divisé en 10.000 actions de numéraire de 1 € chacune, totalement libéré, ayant son siège à **MONTBRISON (42600) 18 rue des Arches**, dont les statuts sont établis suivant acte sous seings privés en date de ce jour.

Liste des futurs associés et état des sommes remises par chacun d'eux à **Monsieur Lucas GRANET** préalablement à la signature des statuts, pour le compte de la société en formation et déposées en compte CARPa auprès de l'ordre des avocats du barreau de SAINT ETIENNE, préalablement à la signature des présents statuts.

NOM - PRENOM USUEL - DOMICILE DES FUTURS ASSOCIES APORTEURS DE NUMERAIRE	VERSEMENTS EFFECTUES	NOMBRE ACTIONS CORRESPONDANT AUX VERSEMENTS
1. Monsieur Lucas GRANET	9.000 €	9.000
2. Madame Sabrina BORDE	1.000 €	1.000
NOMBRE TOTAL DES FUTURS ASSOCIES : 2		
TOTAL DES VERSEMENTS EFFECTUES	10.000 €	
TOTAL DES ACTIONS CORRESPONDANT A CES VERSEMENTS		10.000

La présente liste et le présent état sont certifiés exacts par **Monsieur Lucas GRANET**

Signé électroniquement à la date figurant sous la signature ci-après.

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire de la plateforme Docusign, au moyen d'un certificat électronique conforme aux normes RGS et eIDAS.